



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif
Cent quatre-vingt-dixième session

190 EX/31
Add.

PARIS, le 5 octobre 2012
Original français

Point 31 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
DE LA PREMIÈRE PHASE DE LA RÉFORME DU DISPOSITIF HORS SIÈGE**

ADDENDUM

COMMENTAIRES DU SYNDICAT DU PERSONNEL DE L'UNESCO (STU)

Résumé

Conformément au point 2805.7 du Manuel administratif de l'UNESCO, le Syndicat du personnel de l'UNESCO (STU) présente ses commentaires sur ce rapport de la Directrice générale.

1. Le STU soutient la réforme du dispositif hors Siège et la nécessité de le renforcer, y compris dans la première phase visant la région Afrique. Faire des commentaires sur la structure et les orientations envisagées n'est pas dans le mandat d'une association du personnel, mais, cependant, cette réforme affecte directement les membres du personnel, y compris ceux déjà en poste hors Siège, ainsi que ceux qui seront redéployés dans le cadre de cette réforme.
2. Tout en soutenant le concept de mobilité, le STU s'inquiète du manque d'informations à plusieurs niveaux, comme par exemple la composition en matière de ressources humaines des cinq bureaux régionaux multisectoriels, les critères qui ont été ou seront utilisés pour l'affectation du personnel ainsi que l'avenir du personnel international et local dans les bureaux en cours de fermeture ou appelés à être fermés.